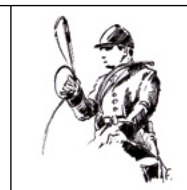


# VENERIE





## Vènerie et démocratie

**L**a France vit en démocratie depuis un siècle et demi. Le système a beaucoup évolué. Après cent ans de parlementarisme pur, nous avons adopté un régime présidentiel. Et la démocratie représentative a peu à peu cédé la place à une démocratie semi-directe où l'opinion, après avoir voté, continue à participer à l'exercice du pouvoir.

Tout cela ne change rien au fait que la démocratie est assise sur un corps de valeurs et de principes fondamentaux qui ne varient pas. Les constitutionnalistes et les politologues les ont depuis longtemps analysés.

Au moment où certains veulent faire disparaître la vènerie par le vote d'une loi, il vaut la peine de les rappeler.

En premier lieu, l'une des vertus majeures de la démocratie consiste dans le fait qu'elle se porte garante des droits des minorités. Or la vènerie présente toutes les caractéristiques d'une minorité.

Un groupe de quelques personnes ne constitue pas une minorité. Mais la vènerie est numériquement significative. Pratiquée par 10 000 personnes, suivie par 100 000 personnes, appuyée par plusieurs millions de personnes (chasseurs et amis de tous bords), elle existe.

En outre, une minorité doit posséder une identité. Les minorités reconnues au sein des nations se distinguent par leur histoire, leur langue, leur culture, leurs croyances. Mutatis mutandis, la vènerie rentre dans ce moule. Vieille de cinq siècles d'histoire, porteuse d'un langage particulier, adepte de savoirs longuement théorisés, riche d'un héritage artistique considérable, conservatoire d'une culture et d'un art de vivre toujours actuels, elle constitue une micro-civilisation. On ne peut pas, dans un régime démocratique conscient de ses devoirs, biffer cet acquis d'un trait de plume.

Comme beaucoup d'autres minorités, dont certaines sont au centre de l'actualité, la vènerie revendique la faculté de conserver un mode particulier de « vivre ensemble ».

Un second point doit retenir notre attention. Il concerne la notion de majorité. Celle que prétendent représenter les adeptes du « dégaisme » culturel qui ont juré notre perte présente deux faiblesses.

D'abord elle est de nature essentiellement idéologique. La revendication de droits au profit des animaux, découlant d'une construction philosophique nouvelle, comme la croisade vegan, qui aboutirait à un bouleversement total de l'ordre du monde, relèvent du domaine de l'idéologie. Que ceux qui adhèrent à cette idéologie, la pratiquent, un point c'est tout. Une idéologie si insistante fût-elle, n'a jamais donné à la loi une légitimité quelconque. Celle-ci n'a pas pour objet de faire triompher par la voie de l'obligation juridique des idées. Quand, dans l'histoire du monde, on a fait cette confusion, cela s'est terminé par des catastrophes totalitaires abominables.

Quant au fait que la majorité qu'on nous oppose serait écrasante, on sait ce qu'il faut en penser. Lorsqu'on veut faire tourner une girouette dans un certain sens, il suffit d'installer à côté d'elle une puissante soufflerie judicieusement positionnée. Les sondages d'opinion, sur des sujets aussi mal connus que le nôtre, où les clichés et des images-choc tiennent lieu de raisonnement, sont suspects. C'est encore plus vrai des avalanches de « vu », de « like » et autres « clics » qui déferlent sur les réseaux sociaux. Ces torrents de réactions instantanées sont toujours le fruit de l'émotion. A-t-on jamais bâti la loi sur les sables mouvants de l'émotion ?

On ferait bien de regarder ce qui s'est passé en Grande Bretagne il n'y a pas si longtemps. Interdite par une loi votée en 2004 après deux années au moins de débats politiques intenses, la chasse à courre y est toujours pratiquée par un nombre d'équipages qui n'a pratiquement pas diminué. Dans les Mémoires qu'il a publiés depuis lors, Tony Blair avoue qu'il a commis une erreur en faisant voter cette loi.

Quelle est la morale de cette surprenante confession ? Vouloir contraindre une minorité à abjurer ses opinions et renoncer à ses comportements afin qu'elle s'aligne sur les attitudes d'une majorité peu concernée, ne fonctionne pas dans une démocratie libérale. Grâce au ciel, nous vivons encore en France sous ce régime.

*Philippe Dulac*

# SOMMAIRE



## 3 - Éditorial

## 5 - Actualités

- 6 En prise directe avec le Président
- 8 FNC, une rentrée en fanfare !
- 10 Défendons la vènerie et mobilisons-nous !
- 11 Flash Info
- 12 Entretien avec Antoine Gallon
- 14 Interview de Céline Anaya Gautier
- 17 Le billet d'humeur de Willy Schraen

## 20 - Nos Équipages

- 20 Rallye Chanteau
- 30 Rallye Rataillou

## 35 - Chien d'ordre

- 36 Chien chaud - chien froid
- 39 Pas facile de devenir juge au CCO
- 40 La Nationale d'élevage du CCO

## 43 - Bien Aller

- 44 En lisant les grands maîtres (3<sup>e</sup> partie)
- 50 Les grands chiens
- 52 Aujourd'hui, plus de doute : il faut (de préférence) servir au fusil

## 55 - Cheval de chasse

- 56 Le dix-septième championnat de France du Cheval de chasse à Fontainebleau
- 62 Transport de chevaux, réglementation et vènerie
- 63 Stage amazones à Breil

## 65 - Écologie

- 66 La sauvegarde de la biodiversité forestière
- 72 Les jeunes cerfs à bois cassés

## 75 - Notre Histoire

- 76 Vènerie autour de Chantilly sous le duc de Bourbon
- 80 Le duc du Maine et la chasse
- 85 Mémoire des Équipages

## 87 - Culture

- 88 Veneur & commissaire-priseur
- 91 Capucin par canicule ou le lièvre rôti

## 93 - Nos Amis

- 94 La FITF fête en 2018 son 90<sup>e</sup> anniversaire
- 97 FACCC : le grand rendez-vous de l'été 2019

## 99 - Billebaude

- 100 Jeux Inter-Équipages
- 102 Même le bac devient végétarien
- 106 Billet d'humeur !

## 107 - Entre Nous

- 108 Objectif Vènerie
- 110 Ils nous ont quittés
- 112 À voir, à lire